

Compte-Rendu du Conseil municipal

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Séance du Vendredi 1^{er} septembre 2023

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre à dix-neuf heures cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Martine DUMONT, Maire

Début de séance : 19h05

Présents :

Martine DUMONT, Maire

Messieurs les adjoints : Christian MARCOU et Philippe SIMON

Mesdames et Messieurs les conseillers : Jean-Pierre BERGEAL, Loïc COUDERT, Sandrine DEVEAUD et Marina VIDAL DA GAMA.

Absent excusé : Jean-Marc POUGET

Absents : Antoine PERRIER et Jean-Marc PIESSET

Procuration : aucune

Secrétaire de séance : M. Philippe SIMON

✓ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil municipal du 28 juillet 2023. Lecture et approbation du compte-rendu. Voté à l'unanimité

DELIBERATIONS

➤ **Délibération n°033-2023** : Subvention d'un montant de 2 700 € TTC versée à l'association « L'Ortigier en fête » correspondant au coût du spectacle pyrotechnique réalisé par l'entreprise Artifeux le 26 août 2023.

Adoptée à l'unanimité

➤ **Délibération n°034-2023** : Mise en place d'un éclairage public aux lieux-dits « La Croix de Fer » et « Les quatre routes » au droit des arrêts de bus situés sur la RD920.

Adoptée à l'unanimité

➤ **Délibération n°035-2023** : Suppression de la régie de recettes « location du court de tennis ».

Adoptée à l'unanimité

➤ **Délibération n°036-2023** : Suppression de la régie de recettes « photocopies ».

Adoptée à l'unanimité

- Délibération n°037-2023 : Suppression de la régie de recettes « cantine ».

Adoptée à l'unanimité

- Délibération n°038-2023 : Suppression de la régie de recettes « garderie ».

Adoptée à l'unanimité

- Délibération n°039-2023 : Suppression de la régie de recettes « salle polyvalente ».

Adoptée à l'unanimité

- Délibération n°040-2023 : Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps non complet et relative au recrutement d'un agent contractuel.

Adoptée à l'unanimité

➤ **Divers :**

Informations / législation

- Révision des prix dans le cadre des marchés publics
- Rétrocession à la collectivité territoriale de la voirie des lotissements privé

Échanges à propos d'achats de matériels pour l'association « La Saint-Pardousienne » : en attente des devis.

Fin de séance : 20h15